



Délibération n° 31 / 2023

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire.

Etaient présents :

Mme Sylvia BOSH, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Patrick MATTERA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIÉ, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Danièle DUBOUCHER), M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à Thierry QUILES), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Michelle CASSAR), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Rémi SIÉ), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Anne-Marie CALMES), Gérard SABLOS (pouvoir à Danièle LACUBE).

Absent excusé :

M. Martin ARCAY

Absents non excusés :

M. Dimitri BONGARD, M. Alain CHAYRIGUET, M. Youness OUSSIN.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Travaux - Demande de subventions pour la création d'un pôle technique

Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement 2023, il convient de solliciter les plus larges aides possibles sur des opérations d'investissement structurantes tel que l'est la création d'un pôle technique.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 264 079, 57€ HT.

Il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépense subventionnable	264 079,57 €	% aide publique
Conseil Départemental	80 000,00 €	30%
Autofinancement commune	184 079,57€	70%
TOTAL	264 079,57 €	100%

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 23 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 18 septembre 2023

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

